

LICENCE GENERALE

Intitulé de la mention : STAPS - Education et motricité (EM)

DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION

<p>1) <u>Accès en cours de cursus :</u></p>	<p>Le DEUST « Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles » peut permettre un accès direct en 2ème ou 3ème année de licence après avis de la commission pédagogique du département STAPS, uniquement dans des cas exceptionnels.</p> <p>Toute autre demande d'accès en cours de cursus, en formation continue ou en formation initiale (si hors Université d'Evry ou Université Paris-Saclay), fera l'objet d'une demande particulière avec examen du profil de chaque candidat et sera validée seulement après l'accord du responsable pédagogique et/ou du responsable de la mention Licence et/ou du directeur de département.</p> <p>La validation d'acquis se fera par l'intermédiaire du service de formation continue et/ou de la commission pédagogique qui définiront à quel niveau l'étudiant peut intégrer le cursus d'une des trois mentions de la Licence STAPS.</p>
<p>2) <u>Passelles :</u></p>	<p>Le choix de mention s'effectue dès le semestre 3. Les passerelles restent possibles entre les trois mentions jusqu'à la fin du semestre 4. Aucune UE d'adaptation ne sera demandée. Les demandes de passerelles entre deux mentions STAPS après la fin du semestre 4 devront faire l'objet d'une demande spécifique justifiée et ne seront acceptées que sur accord du responsable pédagogique et/ou du responsable de la mention Licence et/ou du directeur de département.</p> <p>Les étudiants qui ont validé au moins une année de formation STAPS peuvent déposer un dossier auprès du directeur des études pour intégrer la formation du DEUST « Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles ». Cette demande devra se faire dans les 3 jours qui suivent l'affichage des résultats de la session de rattrapage. Une réponse justifiée sera donnée par le directeur des études au moins une semaine avant le début des enseignements.</p>
<p>3) <u>Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention :</u></p>	<p>Aucune seconde chance (rattrapages) n'est organisée pour la partie pratique physique des APSA, sauf pour les étudiants pouvant justifier d'une dispense de pratique valable, validée par le responsable pédagogique. Ainsi, pour les APSA, les étudiants ne peuvent repasser à la seconde chance que la note de théorie, si celle-ci est inférieure à 10/20 (sauf cas exceptionnel de dispense de pratique évoqué ci-dessus).</p> <p>Pour la seconde chance (rattrapages) des différents stages, la note obtenue à l'issue de la session 1 à l'UE de stage ou de préparation de stage sera conservée pour la seconde chance et comptera à hauteur des 2/3 de la note finale à l'UE. Le tiers restant correspondra à la note obtenue à l'examen de seconde chance de l'UE de stage.</p>

LICENCE GENERALE

Intitulé de la mention : STAPS - Education et motricité (EM)

DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION

<p>4) <u>Stage obligatoire hors formation par apprentissage :</u></p>	<p>Des stages obligatoires sont intégrés au cursus de chaque mention et font l'objet d'une évaluation concourant à la délivrance du diplôme. La durée minimale des stages est la suivante : 20h en L2 (APAS, EM et ES), 60h en L3 ES et L3 EM, 120h en L3 APAS.</p>
<p>5) <u>Période en entreprise pour les formations par apprentissage :</u></p>	
<p>6) <u>Stage facultatif :</u></p>	<p>Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.</p>

LICENCE GENERALE

Intitulé de la mention : STAPS - Education et motricité (EM)

MESURES TRANSITOIRES

Dans le cadre de l'évolution de la maquette des enseignements liée au changement d'accréditation, des règles transitoires sont établies selon les principes suivants :

- Au sein de chaque semestre, les notes obtenues à des **éléments constitutifs (EC) validés** avant le changement de maquette et **encore présents** sous forme **d'unité d'enseignement (UE)** dans la nouvelle maquette, sont conservés et comptabilisés avec les coefficients de la nouvelle maquette .

- S'agissant des notes obtenues à des **EC validés qui n'existent plus** sous forme d'UE dans la nouvelle maquette , deux cas peuvent se présenter :

⇒ les notes ne sont pas conservées et ne donnent lieu à aucune équivalence de droit. Toutefois, les situations individuelles pourront être étudiées par le jury, les responsables de filières ou de parcours et le responsable de mention.

⇒ Les notes sont reportées dans les UE de la nouvelle maquette conformément au tableau de correspondance ci-dessous.

La note obtenue en 2019/2020 dans l'EC		sera reportée en 2020/2021 dans l'UE	
L1 – semestres 1 et 2			
EC 111	Anglais	UET111	Anglais
EC 112	Expression écrite	UET112	Expression écrite
EC 113	Usages numériques	UET113	Compétences numériques (PIX)
EC 121	Sciences de la vie 1	UED111	Sciences de la vie
EC 122	Biomécanique 1	UED212	Biomécanique 1
EC 131	Psychologie générale 1	UED121	Psychologie générale
EC 132	Histoire des APS 1	UED222	Histoire des APS 1
EC 141	APSA 1	UED131	APSA 1
EC 142	APSA 2	UED132	APSA 2
EC 143	APSA 3	UED133	APSA 3
EC 211	Anglais	UET211	Anglais
EC 212	Expression écrite	UET212	Expression écrite
EC 213	Projet personnel professionnel	UEP211	PPEI
EC 221	UE Libre	UEO211	UE Libre
EC 231	Physiologie 2	UED211	Physiologie 1
EC 232	Anatomie	UED112	Anatomie 1
EC 241	Psychologie de l'enfant 2	UED221	Psychologie de l'enfant
EC 242	Sociologie	UED122	Sociologie 1
EC 251	APSA 4	UED231	APSA 4
EC 252	APSA 5	UED232	APSA 5
EC 253	APSA 6	UED233	APSA 6
L2 – semestres 3 et 4			
EC 311	Anglais	UET311	Anglais
EC 312	Statistique	UED313	Statistiques
EC 313	Pédagogie	UED324	Méthodologie de l'intervention
EC 314	Projet personnel professionnel	UEP411	PPEI
EC 321	UE Libre	UEO311	UE Libre
EC 331	Physiologie 2	UED311	Physiologie 2

<i>La note obtenue en 2019/2020 dans l'EC</i>		<i>sera reportée en 2020/2021 dans l'UE</i>	
EC 332	Histoire 2	UED422	Histoire des APS 2
EC 341	Programme de l'EPS	UED323	Programme de l'EPS OU Législation du sport
EC 343	Législation		
EC 342	Sociologie générale	UED423	Sociologie 2
EC 351	APSA 7	UED331	APSA 7
EC 352	APSA 8	UED332	APSA 8
EC 353	APSA 9	UED333	APSA 9
EC 411	Usages numériques	UET411	Compétences numériques (PIX)
EC 412	Anglais	UET412	Anglais
EC 421	UE Libre	UEO411	UE Libre
EC 431	Physiologie 3	UED411	Physiologie 3
EC 432	Biomécanique 2	UED412	Biomécanique 2
EC 433	Psychologie 3	UED421	Psychologie
EC 441	Sciences de l'éducation	UED424	Science de l'éducation
EC 442	Méthodologie de l'entraînement	UED321	Méthodologie de l'entraînement
EC 443	Approche handicap	UED322	Approche du handicap
EC 451	APSA 10	UED431	APSA 10
EC 452	APSA 11	UED432	APSA 11
EC 453	APSA 12	UED433	APSA 12
EC 461	Stage projet professionnel	UET413	Stage projet professionnel
L3 EM – semestres 5 et 6			
EC 511	Physical activity and health (Anglais)	UED512	Physical activity and health
EC 512	Secourisme et pathologie	UET511	Traumatologie sportive
EC 513	Projet personnel professionnel	UEP511	PPEI
EC 521	Sociologie du sport	UED511	Sociologie du sport 1
EC 522	Théorie des apprentissages moteurs	UED514	Théorie des apprentissages moteurs 1
EC 531	Approche scientifique, didactique et pédagogique de l'enseignement de l'EPS	UED521	Approche scientifique, didactique et pédagogique de l'enseignement de l'EPS 1
EC 532.a	Méthodologie de l'écrit 1	UED522	Méthodologie de l'écrit 1 OU Mathématiques
EC 532.b	Parcours 1er degré		
EC 533.a	Méthodologie de l'écrit 2	UED523	Méthodologie de l'écrit 2 OU Français
EC 533.b	Parcours 1er degré		
EC 541	APSA 13 (Badminton)	UED531	APSA 13
EC 542	APSA 14 (Gymnastique)	UED532	APSA 14
EC 543	APSA 15 (Natation)	UED533	APSA 15
EC 611	Méthodologie de la recherche et statistiques	UED611	Méthodologie de la recherche
EC 621	Exercice et pédiatrie	UED613	Exercice et pédiatrie
EC 622	Approche scientifique, didactique et pédagogique de l'enseignement de l'EPS	UED521	Approche scientifique, didactique et pédagogique de l'enseignement de l'EPS 1
EC 631	Histoire	UED614	Histoire de l'EPS 2
EC 632	Système éducatif	UED622	Système éducatif
EC 641	APSA 16 (Athlétisme)	UED631	APSA 16
EC 642	APSA 17 (Sport collectif)	UED632	APSA 17
EC 643	APSA 18 (Step Aerobic)	UED633	APSA 18
EC 651	Stage professionnel dans l'enseignement secondaire	UEP611	Stage professionnel dans l'enseignement

Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	28/05/2020

Licence 1ère année - Semestre 2

Intitulé de la mention : STAPS - Education et motricité (EM)

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FI - FC
---------------------------------------	---------

Code	Intitulé	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef	Note plancher	Modalités de contrôle des connaissances										
			Présentiel					Distanciel	Total horaire				1ère session				2nde chance						
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP	Total présentiel	Nbre d'heures					Type de contrôle				Type de contrôle						
													Contrôle continu		Examen terminal		Autres		2nd session		Autres		
													%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	
GD21	Apprentissages fondamentaux		30	0	30	0	60	0	60		10												
UED211	Physiologie 1	Obligatoire	15		15		30		30	5	5		40	Devoirs TD	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
UED212	Biomécanique 1	Obligatoire	15		15		30		30	5	5		40	Devoirs TD	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
GD22	Enseignements disciplinaires		15	0	15	0	30	0	30		6												
UED221	Psychologie de l'enfant	Obligatoire			15		15		15	3	3		100	Devoirs TD					100	Epreuve terminale			
UED222	Histoire des APS (activités physiques et sportives) 1	Obligatoire	15				15		15	3	3				100	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
GD23	Activités physiques, sportives et artistiques (APSA)		0	0	90	0	90	0	90		9												
UED231	APSA 4	Obligatoire			30		30		30	3	3		50	Note pratique	50	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
UED232	APSA 5	Obligatoire			30		30		30	3	3		50	Note pratique	50	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
UED233	APSA 6	Obligatoire			30		30		30	3	3		50	Note pratique	50	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
GT21	Enseignements transversaux et linguistiques		0	0	30	0	30	0	30		4												
UET211	Anglais	Obligatoire			15		15		15	2	2		100	Devoirs TD : oral et écrit					100	Epreuve terminale			
UET212	Expression écrite	Obligatoire			15		15		15	2	2		40	Devoirs TD	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
GO21	Enseignements d'ouverture		0	0	18	0	18	0	18		2												
UEO211	UE Libre (obligatoire pour les "Oui")	Obligatoire			18		18		18	2	2				100	cf. MCC figurant sur les fiches UEL			100	cf. MCC figurant sur les fiches UEL			
GP21	Enseignements de professionnalisation		0	0	9	0	9	0	9		1												
UEP211	PPEI (Projet Personnel d'Etudes et d'Insertion)	Obligatoire			9		9		9	1	1		40	Devoirs TD	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale			
Total volume horaire des "oui"			45	0	192	0	237	0	237	32	32												
Total volume horaires des "oui si"			45	0	174	0	219	0	219	30	30												

Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	28/05/2020

Licence 3ème année - Semestre 6

Intitulé de la mention : STAPS - Education et motricité (EM)

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FI - FC
---------------------------------------	---------

Code	Intitulé	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef	Note plancher	Modalités de contrôle des connaissances											
			Présentiel					Distanciel	Total horaire				1ère session				2nde chance							
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP	Total présentiel	Nbre d'heures					Type de contrôle				Type de contrôle							
			Contrôle continu		Examen terminal		Autres						2nd session		Autres									
			%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve					%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve								
GD61	Apprentissages fondamentaux		15	0	45	0	60	0	60		9	*7/20												
UED611	Méthodologie de la recherche	Obligatoire			15		15		15	2	2		100	Devoirs TD					100	Epreuve terminale				
UED612	Exercice et pédiatrie	Obligatoire	15				15		15	3	3				100	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
UED613	Histoire de l'EPS 2	Obligatoire			15		15		15	2	2		40	Devoirs TD	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
UED614	Théorie des apprentissages moteurs 2	Obligatoire			15		15		15	2	2		100	Devoirs TD					100	Epreuve terminale				
GD62	Enseignements disciplinaires		0	0	30	0	30	0	30		4	*7/20												
UED621	Approche scientifique, didactique et pédagogique de l'enseignement de l'EPS 2	Obligatoire			15		15		15	2	2		100	Devoirs TD					100	Epreuve terminale				
UED622	Sociologie du sport 2	Obligatoire			15		15		15	2	2		100	Devoirs TD					100	Epreuve terminale				
GD63	Activités physiques, sportives et artistiques (APSA)		0	0	90	0	90	0	90		9	*7/20												
UED631	APSA 16	Obligatoire			30		30		30	3	3		40	Note pratique	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
UED632	APSA 17	Obligatoire			30		30		30	3	3		40	Note pratique	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
UED633	APSA 18	Obligatoire			30		30		30	3	3		40	Note pratique	60	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
GO61	Enseignements d'ouverture		15	0	0	0	15	0	15		3													
UEO611	Système éducatif	Obligatoire	15				15		15	3	3				100	Epreuve terminale			100	Epreuve terminale				
GP61	Enseignements de professionnalisation		0	0	0	0	0	0	0		5													
UEP611	Stage professionnel dans l'enseignement	Obligatoire			0		0		0	5	5				100	Epreuve terminale			1/3	Epreuve terminale	2/3	Conservation notes 1ère session		
Total volume horaire étudiant			30	0	165	0	195	0	195	30	30													